

N°418– Déc. 2016

**Elections TPE nouvelles dates:
30 déc.2016 au 13 janv2017**

Calendrier

➤ **Secrétariat de l'Union**

Jeudi 1er décembre-14h30

➤ **ASSEMBLEE GENERALE
DES SYNDICATS**

Lundi 5 décembre à 9h30

➤ **Bureau régional
URIF.FO**

Vendredi 16 décembre 2016

➤ **Protection sociale**

- Conseil CPAM 94

16 décembre à 9h

➤ **Formation syndicale**

**RDV dernière session de formation :
S'ORGANISER** du 12 au 16 dec2016.

**Inscription ouverte pour 2017 avec le
site internet www.fo94.fr dont le
calendrier est en ligne comme les
inscriptions ./ **calendrier ci joint**
Contacts Philippe PEYSSON ou
Nathalie**

➤ **Journal FO VAINCRE94**

Notre **journal 122 est en cours de
rédaction**. Articles bienvenus des
syndicats à nous faire parvenir assez
rapidement .

Agendas 2017

Matériel confédéral siglé FORCE
OUVRIERE disponible dès a
présent, à savoir

**agenda confédéral FO - format
de poche 1,60 Euros**

**semainier confédéral FO -
format a4 12,00 Euros**

**FO94, Courrier de l'Union
décembre2016**

Édité le 21 novembre 2016
UNION DEPARTEMENTALE FO 94

Commission Paritaire
0320 S 07318

Directeur de la publication
Marc BONNET

Rédaction : le Secrétariat
Imprimé par nos soins
(IMP UD FO 94)

Les salariés des entreprises de moins de 11 salariés et employés à domicile sont appelés à voter du **30 décembre 2016 au 13 janvier 2017** pour choisir le syndicat qui les représentera, notamment en commission paritaire régionale. Le scrutin initialement prévu du 28 novembre au 12 décembre 2016 a été reporté suite à un recours devant la Cour de Cassation concernant les candidatures de deux syndicats en région.

En effet deux contentieux sont en cours devant la Cour de cassation concernant les candidatures au scrutin TPE du **syndicat des travailleurs corses** (STC) et du **syndicat des travailleurs basques** (LAB). La cour de cassation a précisé que l'audience relative à ces contentieux se tiendrait le 7 décembre prochain. Dans ces conditions, pour la ministre du travail, M EL KHOMRI, le report du scrutin TPE devenait inévitable pour qu'il puisse se dérouler dans des conditions permettant de le sécuriser juridiquement.

Après la rencontre des partenaires sociaux réunis au sein du Haut Conseil du dialogue social lundi 14 novembre, au cours duquel le calendrier a été débattu avec les organisations syndicales et patronales, et après la séance de la commission nationale des opérations de vote (CNOV), réunie le 16 novembre avec l'ensemble des organisations syndicales candidates au niveau national, le gouvernement a décidé que ce scrutin se déroulerait du 30 décembre 2016, le cadre légal l'imposant, au 13 janvier 2017, et jusqu'au 20 janvier 2017 pour les électeurs d'Outre-Mer.

Site gouvernemental dédié TPE <http://election-tpe.travail.gouv.fr>

Site internet FO



www.info-tpe.fr

**Elections des salariés dans les Très Petites
Entreprises/TPE,**

**une info contactez nous: MAIL :
tpe.fo94@orange.fr**

COTISATIONS

Il est rappelé à l'ensemble des structures, la nécessité de régler régulièrement la quote part interprofessionnelle (3.45€ en 2016) à l'Union départementale.

Après le dernier CCN de sept2016 (quote part conf portée à 1.3€) et le bureau régional du 7 octobre 2016, la Commission Exécutive et le dernier Secrétariat FO94 ont fixé un plancher de 3.50 euros. Ce nouveau taux est retenu pour l'ensemble de la région FO ILE DE FRANCE.

TAUX 2017 - QUOTE UD/CONF : 3.50 EUROS

**COMMANDE DE TIMBRES 2017 auprès de Nathalie / imprimé support papier ou
logiciel efo.fr ou par mail tresorerie.fo94@orange.fr**



Union Départementale Force Ouvrière du Val de Marne

11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex

01 49 80 94 94 – fax 01 49 80 68 80

www.fo94.fr - e mail fo94@wanadoo.fr

Formation syndicale année 2017

Les structures trouveront ci-dessous, le **calendrier des sessions 2017** organisées par l'Union Départementale à Créteil selon le **plan de formation syndicale**, à savoir :

Découverte : 3 sessions au choix : 20 au 24 février 2017 et 10 au 14 avril 2017 - et 6 nov.au 10 nov.2017

objectif : établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail, organiser et coordonner le travail syndical (rapport de forces, représentant du personnel : DP, CE, CHS-CT, représentants syndicaux : DS, syndicats, structures, histoire du mouvement syndical, action revendicative, organisation et répartition des tâches, actualité sociale, économique et syndicale).

conditions : nouveaux adhérents et responsables de sections et syndicats.

Se développer : en fonction des besoins et des profils de syndicats

objectif : élaborer un plan de développement du syndicat en s'appuyant sur une méthode de travail et sur des outils, syndicalisation, communication, information....succès et difficultés rencontrées par les syndicats.

conditions : responsables syndicaux et membres du bureau ayant suivi la Découverte et la session c Communication.

S'organiser : 11 au 15 décembre 2017

objectif : en direction des secrétaires et trésoriers de syndicats : organiser et animer le syndicat, gérer la trésorerie (rôle et responsabilités des secrétaires et trésoriers, mise en place d'un syndicat, répartition des tâches, trésorerie et cotisations, syndicalisation, élections professionnelles, cahier de revendications, conflits..) : les syndiqués, création du syndicat et renouvellement des instances, outils du syndicat....

conditions : nouveaux responsables de syndicats et sections ayant suivi la Découverte.

Connaitre ses droits / Droit du Travail : 27 Fév. au 3 mars 2017

objectif : faire appliquer la convention collective et le code du travail dans l'activité quotidienne du syndicat, connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode de calcul aux élections professionnelles, Historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques, utilisation de la convention collective et code du travail, représentativité, élections professionnelles, cas pratiques...

conditions : Réservé aux DP et membres du CHS CT, avoir suivi la session découverte, être présenté par son syndicat

Négocier : 30 mai au 1er juin 2017 (3 jours)

objectif : Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation d'entreprise, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat , programme : Document, stratégie, délégation, Ecoute, argumentation, Suivi, communication

conditions : Avoir suivi le stage découverte, délégués syndicaux essentiellement et secrétaires de syndicats

Compte tenu des places par session, limitées (12, 15 voire 20 maxi), il est vivement conseillé de prendre date et de faire connaître vos besoins quantitatifs comme vos futurs stagiaires. Par ailleurs, ces inscriptions doivent se concrétiser par le retour des **imprimés disponibles** sur notre **site www.fo94.fr**. Cependant, les camarades stagiaires une fois inscrits et dûment convoqués, s'engagent à participer sur la durée de la session (horaires 9h/17h).

C'est un acte militant vu l'investissement syndical et les listes d'attente où des demandes sont refusées faute de place.

Contacts: Philippe PEYSSON (01 49 80 68 81), chargé de la formation syndicale
ou **Nathalie**, Secrétariat (01 49 80 68 89)

Retourner l'imprimé une fois complété accompagné d'un Relevé d'Identité Postal ou Bancaire et copie de sa carte syndicale.

Demande d'inscription au stage-2017

DECOUVERTE ☐ **S'ORGANISER** ☐ **SE DEVELOPPER** ☐
Connaître ses droits/Droit du Travail ☐ **Négociier** ☐ **Conseillers du salarié** ☐

(4 types de formation accessible au niveau de l'UD FO 94 : cocher la session demandée)

Du :	au :	A : Créteil UD 94
-------------	-------------	--------------------------

Toutes les informations doivent être portées dans le questionnaire, sinon la demande sera retournée. **Ce document doit être transmis à l'Union départementale et ou à la Fédération signé et daté obligatoirement par le demandeur et par le Secrétaire du syndicat.**

CONDITIONS D'ACCES POUR PARTICIPER AU STAGE

Stage **DECOUVERTE** : session ouverte à tout nouvel adhérent ou responsable syndical,

Autres stages: avoir suivi la formation DECOUVERTE et pré-requis suivant

S'ORGANISER: réserver à des binômes de structures syndicales et membres du Bureau (secrétaire, trésorier, ou adjoint)

NEGOCIER.: priorité aux délégués syndicaux et responsables qui négocient dans le secteur privé

SE DEVELOPPER: session en 2 modules, réservée à 3 camarades par syndicat avec un plan de développement et de syndicalisation,

CONNAITRE SES DROITS: priorité aux délégués du personnel et militants fonction publique en lien du droit privé et personnel contractuel,

Candidature présentée par son syndicat ou structure syndicale (signature requise au verso) .

NOM ET ADRESSE DU STAGIAIRE

NOM :	Prénom :
--------------	-----------------

Adresse précise :

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone personnel :

Date d'adhésion à FO :	N° de Sécurité Sociale :																
------------------------	--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Union départementale :

Fédération :

**Joindre COPIE de
sa carte syndicale
en cours**

**A retourner à l'UD
2 mois avant le
début du stage**

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal :	Ville :
---------------	---------

Téléphone professionnel :

**UD FO 94
11/13 rue des
archives
94010 CRETEIL
CEDEX**

**Tél 01 49 80 94 94
FAX 01 49 80 68 80
EMAIL :
fo94@wanadoo.fr**

www.fo94.fr

Nombre de salariés dans l'entreprise :	Secteur :	Public ☐	Privé ☐
---	------------------	---------------------------------	--------------------------------

Fonctions Syndicales :

Secrétaire de syndicat ou de section syndicale	
depuis le	
Trésorier de syndicat ou de section syndicale	
depuis le	
Membre du bureau du syndicat	
Membre du bureau ou de la C.E. de la Fédération de l'U.D. ou de l'UL.....	
Délégué syndical	
Représentant syndical au comité d'entreprise	
Représentant syndical au comité central d'entreprise ..	
Représentant syndical au CHS-CT	
depuis le	
Défenseur devant les prud'hommes	
Conseiller du salarié	
Membre du comité technique paritaire	

Fonctions électorales :

Délégué du personnel	
depuis le	
Membre du C.E.....	
depuis le	
Membre du comité central d'entreprise ...	
Membre du CHS-CT	
depuis le	
Membre du CAP	
Membre du CTP	
Conseiller prud'homme	
Section prud'homale :	

Autres :

As-tu déjà participé à des stages ? oui ☐ non ☐

si oui, précise le ou les stages que tu as déjà effectué(s) :

•	Année :
•	Année :
•	Année :
•	Année :

Joindre obligatoirement un RIB (ou un RIP) ou remplir le formulaire ci-dessous :

Nom de la banque	Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé

ACCORDS

	Date	Signature ou cachet obligatoire pour U.D. et ou fédération
<u>Stagiaire</u>		
<u>Syndicat</u>		
<u>U.D.</u> et ou <u>Fédération</u>		